

D'un autre côté, la plupart des membres de la Chambre qui ont voté la suppression du traitement des évêques et celle des bourses des séminaires expriment l'intention d'accepter les décisions du Sénat à cet égard.

**Clôture de la session parlementaire**  
Paris, 28 décembre.  
Si l'accord intervient demain entre la Chambre et le Sénat, comme on le croit, la session sera close le jour même par décret présidentiel.

**Conseil général de la Seine**  
Paris, 28 décembre.

Un vœu déposé par M. Jobbé-Duval, demande le renvoi du siège du gouvernement à Versailles, puisque la présence des pouvoirs publics prive la ville de Paris du régime commun en matière municipale.

La proposition a été renvoyée à la commission des affaires diverses, ce qui constitue une sorte de prise en considération.

**Nominations dans la Légion d'honneur**  
Paris, 28 décembre.

Le ministre de la guerre a fait signer les décrets portant nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Ces décrets comportent attribution de 2 croix de grand-officier, de 16 croix de commandeur, de 50 croix d'officier, de 328 croix de chevalier et de 380 médailles militaires.

Sont nommés grands-officiers :  
MM. Ansous, général de division, et Arnoux, général de brigade.

Sont nommés commandeurs :  
Les généraux de brigade de Jonffroy d'Albans, de Beaufort et de Linières ;

Les colonels Collin, Frelant, de Séjourné, de Négrier, de Gaye, de Lahérie, de Roblaye, Merliu, Weimen, le contrôleur-général Biroux, l'ingénieur Lemaître, le médecin-inspecteur Périn.  
D'autre part, les ministres ont décidé qu'aucune décoration ne serait accordée par eux le 1er janvier, en dehors des ministères de la guerre et de la marine. Le président de la République, auquel est toujours réservé un certain nombre de croix, fera sa distribution habituelle.

**Les amnisties législatives**  
Paris, 28 décembre.

La question que M. Lochroy devait poser au ministre de la justice au sujet de la non-réintégration de certains amnistiés dans les cadres de la Légion d'honneur devient sans objet.

On annonce, en effet, que les amnisties en question ont été révoquées directement par des décrets du Président de la République, rendus sur la proposition du grand-chancelier de la Légion d'honneur, la loi d'amnistie ayant eu pour effet juridique de remplacer les intéressés dans la situation qu'ils possédaient avant leur condamnation.

**Le « Cri du Peuple » et les Etudiants de Paris**  
Paris, 28 décembre.

Les six députés de ce département se sont présentés aujourd'hui, à quatre heures, au « Cri du Peuple ». Ce sont MM. Héroult, Morinard, Lomagne, Albrat, Dumay, Baudin, étudiants en droit.  
Après une discussion assez vive, la rédaction du « Cri du Peuple » a refusé d'accepter la note dont les députés demandaient l'insertion, et qui portait que les attaques du journal « viciaient, non la majorité, mais la minorité des étudiants ».

Elle a répondu à cette demande par la rédaction de la déclaration suivante :

« La rédaction du « Cri du Peuple » n'a rien à ajouter à ses déclarations précédentes.

« D'abord, elle laisserait porter atteinte, dans sa personne, à la liberté de la presse.

« Ensuite, en attaquant MM. les députés, elle n'est pas sortie de son rôle d'organe socialiste, poursuivant, dans les fils comme dans les pères, l'exploitation à laquelle la bourgeoisie soumet le prolétariat.

« Adversaires, nous avons agi en adversaires, et entendons garder cette attitude.

Paris, 28 décembre.  
Environ 500 étudiants se sont réunis, ce soir, à la salle de l'Ermitage et ont décidé qu'en présence des refus des rédacteurs du « Cri du Peuple » de leur faire les excuses auxquelles ils entendent avoir droit, quatre d'entre eux iront leur demander demain réparation par les armes.

Voici un extrait de l'article du « Cri du Peuple » qui a provoqué. Dix des étudiants de Paris, les manifestations dont nous avons parlé :

« Il faut avoir vu et fréquenté les étudiants de la nouvelle génération pour se faire une idée de leur inutilité ou de leur cynisme... Aucune retenue, aucune émotion, mais toute la brutalité de jeunesse livrée aux passions bestiales de l'adolescence. Ce n'est pas la sève de la jeunesse qui coule dans les artères de tous ces admirateurs de Fauchet, c'est le pus de la corruption sociale. Pomris physiquement, décomposés moralement, ils ne sont que les fruits légitimes des classes moyennes ou élevées, déjà gangrenées par le luxe et l'oisiveté.

Et qu'on ne dise pas que les étudiants se recrutent dans toutes les couches de la société : depuis dix ans, les cours ont été réglés de telle manière qu'ils ne sont plus accessibles aux pauvres...

« Les étudiants ! ils ont joué un rôle glorieux autrefois ; en 1815, 1830, 1848. L'élévation de leur esprit de leurs sentiments avait permis à Pierre Dupont de dire que la France avait deux âmes ; l'une pour le présent, l'autre pour l'avenir. A l'heure actuelle, l'un était la Force l'autre l'Idée, et la main dans la main, vigoureux et énergiques, ils pouvaient faire sauter des trônes. Ces jeunes Parisiens, qui passaient pour les Athéniens modernes, ne sont plus que des Bédouins de la décadence. Leur porte-monnaie est plein, mais leur cerveau est vide. »

**Interpellation sur la question de Madagascar**  
Paris, 28 décembre.

M. de Lanesman a annoncé à M. Jules Ferry son intention de le questionner au sujet de Madagascar.

M. J. Ferry a répondu qu'il attendait le courrier, et la prié de remettre sa question à la rentrée des Chambres.

M. de Lanesman y a consenti.

**La question des allumettes**  
Paris, 28 décembre.

M. de Janzé posera demain une question au ministre des finances, pour savoir s'il entend proposer le retrait de la concession faite à la Compagnie des allumettes, dont le monopole arrive à expiration.

**L'élection de Lodève**  
Paris, 28 décembre.

Le Journal des Débats constate que le patronage administratif qui a soutenu M. Galtier dans l'élection de Lodève se prolonge encore plusieurs semaines après la lutte. Les fonctionnaires sont en mouvement pour recueillir des témoignages en faveur de M. Galtier. Il en est qui ne cessent de parcourir les communes où d'appeler les électeurs devant eux pour tâcher de leur faire dire qu'ils n'ont pas voté librement pour M. Leroy-Beaulieu. Qui a donné mission à ces fonctionnaires de se livrer à un travail qui est si dans leurs attributions ? D'où vient qu'aujourd'hui encore les agents administratifs se remuent pour M. Galtier comme s'ils voulaient préparer le terrain en vue d'une élection nouvelle ?

**A quand la camisole de force ?**  
Paris, 28 décembre.

Voici l'étrange proposition présentée au Conseil municipal de Paris et la plus étrange suite donnée par celui-ci :

« L'Administration est invitée à faire mettre en vente les emblèmes, tels que croix, médailles, médailles-vierges et accessoires très-nombreux dans les magasins de la Ville, et dont la liquidation deviendrait de plus en plus difficile avec le temps. »  
Signé : G. GUICHARD.

Malgré la réclamation de M. Guichard, la proposition de M. Guichard a été renvoyée à l'Administration.

**Le meeting de la place de la Bourse**  
Paris, 28 décembre.

Aujourd'hui ont comparu devant la onzième chambre de police correctionnelle, présidée par M. Rogbert, deux signataires du placard convoquant les ouvriers au meeting de la place de la Bourse.

Le premier inculpé, un sieur Leparcey, cuisinier, âgé de vingt et un ans, poursuivi sous l'inculpation de provocation à attroupement non armé, a reconnu qu'il avait signé le placard. « Ce n'est pas chez les boulangers, a-t-il dit, que le meurt-de-faim doit aller, mais bien à la Banque de France et au Crédit Lyonnais. »

Le second inculpé, prévenu également de provocation et attroupement non armé, est un sieur Lecourtier, âgé de vingt-sept ans. Il est tourneur en cuivre. Il a reconnu très-volontiers qu'il a signé la convocation aux ouvriers sans ouvrage. Il a lu ensuite un long et insipide factum contenant, selon l'usage, de violentes attaques contre les infâmes bourgeois et les infâmes capitalistes.

C'est au milieu de l'indifférence générale que cette diatribe s'est produite.

Les deux inculpés ont été condamnés chacun à trois mois de prison.

En se retirant, ils ont crié à tue-tête : « Vive l'anarchie ! vive l'anarchie ! »

**La mer intérieure du Sahara**  
Paris, 28 décembre.

M. de Lesseps a parlé avant-hier, entre autres de la question de la mer intérieure algérienne.

Un banquet réunit chez Dubouché les intimes de M. Roudaire, à l'occasion de sa nomination au grade de lieutenant-colonel. M. Ferdinand de Lesseps présidait, ayant à sa droite le général Philibert, et à sa gauche M. Paul Daloz.

Au dessert, M. de Lesseps, félicitant M. Roudaire, prédit un prompt résultat au grand projet de la mer algérienne : les capitaux, a-t-il ajouté, sont prêts, les concessions sont promises, les travaux vont commencer ; l'opinion publique est bien disposée et croit au succès.

M. Roudaire a remercié son illustre convive, et a rappelé la grande part que M. de Lesseps avait apportée dans cette entreprise, par l'appui de sa parole et de son autorité.

**L'affaire Yvan de Westyne**  
Paris, 28 décembre.

Le parquet vient de faire informer M. Yvan de Westyne par l'entremise de son avocat M. Davrillet des Essarts, qu'un ordonnance du non-lieu avait été rendue en sa faveur.

On se souvient d'ailleurs, que M. de Westyne avait trouvé quatre garants appartenant à toutes les opinions de la presse : MM. Auguste Vitin, Léon Chapron, Jules Cornély et Albert Delpit.

**Grève des matelots et chauffeurs**  
Marseille, 28 décembre.

La Compagnie maritime ayant refusé de payer les heures débarquées et vie leur rendre leurs sacs et leurs permis, les grévistes ont télégraphié aujourd'hui à M. Laguerre, avocat-député, lui demandant s'il voulait soutenir leurs revendications devant le tribunal maritime.

Marseille, 28 décembre.  
Toujours la grève. On évalue à dix-huit cents le nombre des grévistes, et il augmente chaque jour.

Les navires partis pendant les fêtes ont dû embarquer des étrangers ; d'autres ont fait faire la manœuvre par des émigrants italiens.

Les grévistes ont adressé au député Clovis Hettig divers documents qui doivent lui permettre d'interpellier le ministre sur la question.

**Entrée d'armes belges en fraude**  
Paris, 28 décembre.

On a signalé à l'attention de l'Administration des douanes l'entrée en fraude des armes de guerre sur le territoire français.

Ces armes expédiées de Liège, pénétraient en France par la frontière Nord, entre Lille et Hissou.

**EXTERIEUR**

**Voyage de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris à Madrid**  
Madrid, 28 décembre.

Le comte et la comtesse de Paris sont attendus à Madrid le 12 janvier.

**Nouvelles de Rome**  
Rome, 28 décembre.

Les ambassadeurs de France, d'Autriche, des ministères de Prusse, du Piémont et de Monaco, sont allés aujourd'hui présenter leurs hommages et leurs félicitations au Pape.

Léon XIII a reçu les diplomates en audience particulière, puis il s'est fait présenter le personnel des ambassades et des délégations.

**Une grosse faillite**  
Anvers, 28 décembre.

Une maison de banque de la place a suspendu ses paiements. On parle d'un passif de quatre millions.

**Situation météorologique**

L'aire des fortes pressions continentales marche encore lentement vers l'Est, tandis que les faibles pressions océaniques se rapprochent des côtes ouest de l'Europe, depuis hier le baromètre a baissé d'une manière continue et d'environ 6 m. m. en Irlande et en Ecosse où le vent souffle fort du Sud.

La température descend, excepté dans le sud et l'ouest des Îles-Britanniques, ainsi qu'en Bretagne ; la ligne isotherme de 10° s'avance de nouveau jusqu'au canal Saint-Georges, le maximum d'Europe était ce matin à Valentia (12°2).

En France, le temps va rester doux, avec ciel couvert, brumant par vent des régions Est.

A Paris, la situation reste la même. Le temps est toujours doux et couvert.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ROUBAIX**

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE ROUBAIX. — Voici le texte du rapport fait par M. Muijer, sénateur, au nom de la Commission sénatoriale d'intérêt local (1) chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à émettre un emprunt de 2 millions.

Le Gouvernement a déposé, le 6 décembre 1883, sur le bureau du Sénat, un projet de loi tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à émettre un emprunt de 2 millions.

Le projet a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 novembre précédent.

Le Gouvernement le propose à votre adoption et, à l'appui, expose ce qui suit :

« Une loi du 9 août 1879 a autorisé la ville de Roubaix (Nord) à emprunter la somme de dix millions, remboursable en quarante ans et destinée tant à la conversion d'une partie de sa dette et à l'acquisition des écoles de Mollins qu'à l'exécution de divers travaux d'utilité communale, énumérés dans une délibération municipale du 28 juin de la même année.

« Depuis que cette loi est intervenue, il a été reconnu, après plus ample examen, d'une part, que certains projets pouvaient, sans inconvénient, être ajournés ; 2° que les dépenses prévues pour quelques entreprises pouvaient être réduites ; d'autre part, que les allocations votées dans l'origine, en vue de différents travaux, notamment pour la construction d'un marché couvert et de postes de police, ainsi que pour l'ouverture de diverses voies de communications, étaient inférieures aux besoins.

« En résumé, les dépenses auxquelles l'emprunt autorisé en 1879 était destiné à pourvoir, se trouvent diminuées de 3,242,015 fr. 41 et l'excédent de dépense pour certains travaux atteint le chiffre de 2,742,015 fr. 41.

« Ce qui laisse une somme disponible de 600,000 fr. »

« La ville sollicite l'autorisation d'affecter ce reliquat de 600,000 francs à l'acquisition d'une subdivision de parcelle somme qu'elle s'est engagée à fournir à l'Etat, pour concourir au paiement de la dépense de création d'une école industrielle des arts industriels, création ordonnée par la loi du 5 août 1881. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accepté l'offre de la ville.

« Il importe qu'elle soit en mesure de remplir ses engagements. Mais elle ne peut le faire que si une loi l'autorise à effectuer le reliquat qu'elle aura dans sa caisse à l'acquisition de l'emprunt qu'elle a pris.

« En ce qui concerne les augmentations de crédit qu'exigent la construction du marché couvert, des postes de police et l'ouverture des voies de communications, les documents au dossier les justifient complètement.

« C'est pourquoi votre commission, après avoir vérifié toutes les pièces produites par l'Administration municipale, donne son approbation au projet de loi, et vous propose de l'adopter.

« Projet de loi. — Article unique. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à prélever sur le montant de l'emprunt de dix millions, approuvé par la loi du 9 août 1879, une somme de six cent mille francs (600,000 fr.), applicable au paiement de la subvention promise à l'Etat en vue de la création de l'École nationale des arts industriels.

« On colporte en ville un nouveau scandale municipal ; nous raconterons demain l'histoire qui nous paraît malheureusement avoir tous les caractères de l'authenticité.

**AFFAIRE MOREAU. —** Dans son audience de ce jour, le Tribunal correctionnel de Lille a condamné M. Eugène Moreau, conseiller général du Nord, conseiller municipal, à huit jours d'emprisonnement pour outrage au Maire de Roubaix.

On trouvera, plus loin, les considérants du jugement.

**LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL.** Dans la séance du vendredi 28 décembre M. A. Scrépel a voté pour le passage à la discussion des articles de projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du ministère de l'intérieur une somme de 50 millions de francs pour être employés en acquisition de terres et en travaux de colonisation en Algérie.

**EXPOSITION DE DÉCOUPE.** — Voici le résultat du concours de l'exposition de découpe, qui a lieu au Café du Globe :

Section hors concours : 1er prix, médaille en vermeil, M. Fl. Colens, de Bruxelles. — 2e prix, médaille en argent, M. J. Planes, du Havre.

Pour le plus bel objet exposé : 1er prix, médaille en vermeil, M. Becrens, de Verviers (Belgique). — 2e prix, médaille en argent, M. Bassery, de Fives-Lille. — 3e prix, médaille en bronze, M. A. Chanvheid, de Verviers (Belgique). — 1re mention honorable, M. E. Gons, de Bruxelles. — 2e mention, M. Vanacker, d'Halluin.

Pour la plus belle collection exposée : 1er prix, médaille en vermeil, M. Fl. Colens, de Bruxelles. — 2e prix, médaille en argent, M. J. Planes, du Havre. — 3e prix, médaille en bronze, M. Duvillier, de Tourcoing. — 1re mention honorable, M. A. Vanacker, d'Halluin. — 2e mention, M. E. Gons, de Bruxelles.

(1) Cette commission est composée de M. le Sénateur, Président ; Chardon, Secrétaire ; Galleu, Pajot, Nassé, Henri Martin, Muier, Théry, Carrière.

Pour le plus grand nombre d'objets exposés : 1er prix, médaille en argent, M. Fl. Colens, de Bruxelles. — 1re mention, M. E. Gons, de Bruxelles. — 2e mention, M. Camille Desmet, de Roubaix.

Pour la pièce ayant demandé le plus d'ouvrage : 1er prix, médaille en argent, M. E. Gons, de Bruxelles. — 1re mention, M. Bassery, de Fives-Lille. — 2e mention, M. A. Chanvheid, de Verviers (Belgique).

Pour le plus beau lot donné à la tombola : 1er prix, médaille en argent, M. J. Planes, du Havre. — 2e, médaille en bronze, M. A. Chanvheid, de Verviers. — 1re mention, M. Atg. Hortmann, de Roubaix. — 2e mention, M. Camille Desmet, de Roubaix.

Pour le plus grand nombre d'objets exposés : 1er prix, médaille en argent, M. E. Gons, de Bruxelles. — 2e, médaille en bronze, M. P. Férard, de Ponnéc (Maine & Loire). — 1re mention honorable, E. Gons de Bruxelles.

Le jury était composé de MM. Jules Lefebvre, Roubaix ; Joseph Devinaux, Roubaix ; Eugène Evrard, Hâvre ; Henri Valcke, Roubaix ; Hector Dujardin, Tourcoing.

Les membres du comité d'organisation ayant reconnu les efforts faits par MM. Camille Desmet et fils de Roubaix pour exposer une belle variété d'objets ont décerné une première médaille d'argent.

Le comité est composé de MM. Alfred Cocheux, président ; Victor Deume, secrétaire ; Louis Quint, trésorier ; Louis Lidvènes et Maurice Vanesche, membres.

Nous engageons vivement les Roubaixiens à visiter cette exposition qui offre un réel intérêt.

Le prix d'entrée est fixé à 0,25 centimes. On donne en retour, un billet de la tombola.

LA FEMME ARRÊTÉE hier pour escroquerie au préjudice de M. Serrurier, marchand de volailles, rue des Champs, a déclaré hier au commissaire de police qu'elle s'était assurée par remettre le 20 décembre, chez M. Serrurier, marchand de volailles, rue Fauvray, un poulet et un lapin pour le compte de M. Plamont.

Cette femme avait elle-même écrit des billets, en le signant du nom de : Madame Plamont, et les avait présentés chez ces marchands de volailles. On a vu hier comment ses combinaisons ont été déjouées.

Elle se nomme Uranie Delhaye. C'est une ancienne servante, actuellement sans place.

LE DOMESTIQUE qui est si malheureusement tombé vendredi à midi sous les roues d'un chariot Grand-Place, se nomme Henri Merlin. Il est employé chez M. Delcroix, rue Meyerbeer. Son état est relativement satisfaisant.

UN JOURNALIER Achille Honoré, a été arrêté hier pour une escroquerie de 0,75 centimes, commise au préjudice de M. Cavelier, rue de France.

CHAMBRE SYNDICALE des ouvriers ferblantiers zincurs de Roubaix et environs. — Réunion, dimanche 30 décembre, à 3 heures précises du soir, au siège social, rue Nain, 29.

Ordre du jour : assistance au convoi de M. Edouard Daumière, membre du syndicat, et membre du conseil de prud'hommes.

L'office aura lieu à l'église St Martin, à 3 heures 1/2.

**TOURCOING**

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du vendredi 28 décembre, M. Debuchy a voté contre le passage à la discussion des articles de projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du ministère de l'intérieur une somme de 50 millions de francs pour être employés en acquisition de terres et en travaux de colonisation en Algérie.

**LILLE**

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE. — Dans la séance du 28 décembre, MM. Roussel, Dalbertanou, Carton, Bouché, Marillon, Alhant, Manoury, Peert, demandent que M. le maire prenne un arrêté ainsi conçu :

« Tous les étrangers devront, dans la huitaine, à partir de la date du présent arrêté, donner leurs noms, leur nationalité, et produire leur acte de naissance au bureau de l'état-civil.

« Les Allemands seuls seront placés sous la surveillance la plus active de notre police, et ceux qui enfreindraient cet arrêté seraient arrêtés sur-le-champ. »

Le Conseil reprend la discussion du budget. L'article 100 est adopté. Sur l'art. 101, Ecoles maternelles, M. Charles dépose la proposition suivante :

« Les conseillers municipaux soussignés ont l'honneur de proposer au conseil municipal d'émettre le vœu que l'asile de l'ancien hôpital de Wazemmes soit affecté dans le plus bref délai possible et débent qu'il soit précédé sur leur demande au vote par appel nominal.

Signé : Charles, Bouché, Manoury, Dadant, Marillon, Crépy, Alhant, Carton, Roussel, Carton, Pamelard et Dalbertanou.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. L'Administration déclare qu'elle accomplira la liquidation de l'asile de Wazemmes aussi prochainement que possible.

Le crédit pour les écoles maternelles est fixé à 133,189 fr. 80.

A l'art. 102. — Ecoles primaires, M. Charles dépose la proposition suivante :

« Les conseillers municipaux soussignés ont l'honneur de prier le Conseil d'émettre le vœu que les fonctions de délégué cantonal chargé de la surveillance des écoles primaires ne soient confiées qu'à des Français. La nomination d'un délégué cantonal de nationalité étrangère constitue un fait anormal et l'effet d'une surprise sa nomination ne peut être que les soussignés réclament l'appel nominal sur ce vote.

Signé : Charles, Bouché, Manoury, Dadant, Marillon, Crépy, Alhant, Carton, Roussel, Carton, Pamelard et Dalbertanou.

M. J.-B. Desbonnet croit plus convenable d'adopter la formule suivante, qu'il propose à titre d'amendement.

« Le conseil décide que M. le maire fera les démarches nécessaires pour que tous les délégués cantonnaux soient pris parmi les Français. »

La proposition de M. J.-B. Desbonnet est écartée par 16 voix contre 6 plus 7 abstentions.

La proposition de M. Charles est adoptée par 17 voix contre 3 et 8 abstentions.

LE PREMIER TRIBUNAL ARBITRAL. — On lit dans « Figaro » :

« Nous avons conseillé plusieurs fois aux justiciables qui n'auraient qu'une confiance relative dans les lumières de la magistrature Martin-Feuille, de remettre la solution de leurs procès à un Tribunal arbitral composé de magistrats révoqués. »

« La chose est faite. C'est à la ville de Lille que revient l'honneur de l'initiative.

« Les habitants viennent de créer un tribunal arbitral, composé ainsi qu'il suit :

« Président : M. Leroy, ancien président du tribunal civil de Lille, révoqué lors de la dernière élection.

Juges : MM. Bieswal, ancien juge au tribunal de Lille, également révoqué, et Babled, juge-suppléant démissionnaire.

« Déjà ce tribunal arbitral a statué sur des conflits d'intérêts extrêmement considérables. Ces jours-ci, il doit encore trancher un procès financier entre diverses banques, procès dont l'importance se chiffre par une centaine de mille francs.

« Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi dans toute la France. »

L'ANARCHISTE CURIEN. — On lit dans le Figaro :

« On se souvient de Curien ce jeune énergumène lillois qui s'était présenté au cabinet de M. Jules Ferry demandant instamment à le voir, et qui fut trouvé porteur d'un revolver.

« Poursuivi pour tentative d'assassinat sur le président du Conseil, Curien vient de bénéficier, de ce chef, d'une ordonnance de non-lieu. Il comparait simplement jeudi prochain devant la Chambre correctionnelle, pour violences et voies de fait sur la personne de l'huissier de service qu'il aurait en effet, plus ou moins bousculé. »

LES VOLS DE LA POSTE DE DOUAI. — On se rappelle les vols importants accomplis par plusieurs employés de la poste de Douai, qui avaient fait usage d'un faux cachet. La justice a voulu en connaître la provenance.

Les recherches à cet effet ont été confiées à M. Guilly, commissaire de police du 3e arrondissement de Lille qui est parvenu à recueillir les renseignements exigés.

L'un des employés s'est présenté chez un graveur de la rue des Ponts-de-Comines et a commandé un cachet qui devait servir aux vols.

« Au moment d'un négociant de la rue de Paris se trouvait dans l'atelier, il fit remarquer au graveur que cette commande lui semblait suspecte. En entendant cette observation l'employé de la poste déclara qu'il retirait la commande qu'il venait de faire.

« Il se rendit alors chez M. J. rue des Prêtres, qui consentit à fabriquer le cachet.

M. Guilly a envoyé son rapport au parquet de Douai.

LES PRISONNIERS EN FRANCE. — Charles Schmitz, sujet prussien, vient d'être mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vol d'une baguette au préjudice d'un inconnu, de deux clés de machine, et de plusieurs outils au préjudice de la Compagnie des vidanges isodores, où il était employé comme chauffeur.

VOLS. — Un homme passait au coin de la rue Jemmapes, portant sur son épaule un ballot de toile qu'il allait à coup lui laisser tomber son fardeau et s'enfuit à toutes jambes. Deux agents de la sûreté ; qui se trouvaient derrière lui, le poursuivirent mais ne purent parvenir à l'atteindre.

On se rappelle le vol commis en novembre chez M. Polack, dentiste, rue Jean-anne-Pour, 72. Une pendule et des dentiers en or et en argent avaient été enlevés pendant la nuit. La maîtresse d'un nommé Van Eycke avait été arrêtée, il y a quinze jours, comme complice de ce vol. Aujourd'hui Van Eycke a été arrêté à Paris et sera ramené à Lille.

CONSEIL DE GUERRE DE LILLE. — Dans sa séance du 22 décembre dernier, le Conseil de guerre de Lille a en à juger un cas d'insubordination à la loi de recrutement, qui présentait des circonstances toutes particulières.

Labouré, jeune soldat de la classe de 1875, de la subdivision d'Arras, est né à Courcelles-le-Comte, le 4 décembre 1855.

Appelé à faire partie du contingent de 1875, il ne se rendit pas à son poste dans le délai fixé par la loi, et fut déclaré insoumis le 12 février 1877.

On désespérait de le retrouver, quand, en novembre 1882, il vint se présenter volontairement à l'autorité militaire.

Interrogé sur les causes de sa disparition, Labouré raconte qu'étant à Bruxelles en octobre 1873, il s'était vu les conseils d'un nommé Andreyev, engagé dans l'armée hollandaise, sous le faux nom de : Eugène-Philippe Perit, et qu'il avait servi dans les Indes hollandaises jusqu'en 3 février 1882, époque à laquelle il avait été libéré avec une pension de 100 florins et la médaille de bronze.